

Politiques de l'emploi

Trois dispositifs mobilisés pour l'insertion en emploi

En 2014, le contexte économique est toujours difficile en Lorraine. En effet, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité au cours du mois augmente de 2,8 % en un an. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue de 3,6 % sur la même période. Des dispositifs sont déployés localement pour permettre le maintien de l'emploi et le retour ou l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail. Parmi ceux-ci, les contrats uniques d'insertion, les emplois d'avenir et les contrats de génération ont permis à plus de 15 000 Lorrains d'être accompagnés dans une action d'accès ou de retour à l'emploi en 2014.

Jean-Christophe Rincant et Nathalie Lasserre, Direccte Lorraine

Emploi d'avenir : impact positif sur le chômage des jeunes

Créé fin 2012, l'emploi d'avenir est destiné à l'insertion professionnelle des jeunes peu diplômés, soit en contrat à durée indéterminée (CDI), soit en contrat à durée déterminée (CDD) de un à trois ans. En 2014, en Lorraine, 2 718 emplois d'avenir ont été prescrits, après 2 440 sur la période 2012-2013.

Ce dispositif a contribué à la diminution de la demande d'emploi chez les jeunes. En 2014, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité au cours du mois recule de manière plus conséquente (- 3,6 %) que l'année précédente (- 0,7 %). Sur ces deux années, l'ensemble des demandeurs d'emploi augmente de 2,8 % en 2014 et de 5,7 % en 2013.

L'objectif régional de 2 585 emplois d'avenir, fixé par les pouvoirs publics, est dépassé, avec un taux de prescription de 105 %. De même, sur l'ensemble de la France, le seuil fixé à 85 000 emplois d'avenir prévus est également franchi, avec près de 92 000 prescriptions (108 %).

Les missions locales réalisent presque la totalité des emplois d'avenir (98 %). Le complément est prescrit par les "Cap emploi", organismes dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Les emplois d'avenir sont principalement conclus dans des associations (31,1 %) et des collectivités territoriales (27,6 %). Toutefois, la part des emplois d'avenir dans le secteur marchand augmente de 4 points en un an. Elle passe de 18,7 % en 2013 à 22,8 % en 2014, mais reste en deçà du niveau national.

Une priorité est d'insérer des jeunes résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS). En Lorraine, la proportion de ces jeunes dans les emplois d'avenir progresse

en un an, de 13,3 % à 15,6 %. Elle demeure cependant inférieure à l'objectif initial de 22,7 % et aussi à celle enregistrée au plan national (18,9 %). En Moselle, les jeunes en emploi d'avenir sont plus souvent issus d'une ZUS (22,1 %) que dans les autres départements lorrains.

Le public peu diplômé, cible du dispositif, (niveau IV sans diplôme et infra) est toujours aussi concerné en Lorraine (82 %), comme au niveau national. En Moselle, les peu diplômés représentent 90 % des emplois d'avenir, contre seulement 63 % dans la Meuse.

Les femmes lorraines bénéficient un peu plus souvent d'un emploi d'avenir que les hommes. Sur l'ensemble de la France, la parité est quasiment de mise. En Lorraine, la diminution du nombre de jeunes demandeurs d'emploi dans la région est ainsi plus prononcée chez les femmes (- 4,2 %) que chez les hommes (- 3,0 %).

Les habitants des zones de revitalisation rurale (ZRR) sont plus représentés parmi les bénéficiaires d'un emploi d'avenir en Lorraine qu'au niveau national. Le taux lorrain des travailleurs handicapés dans les emplois d'avenir est légèrement supérieur au taux national en 2014.

La situation des jeunes Lorrains est plus stable que celle de leurs homologues français. En effet, 53 % ont un contrat en CDI ou en CDD de plus de trois ans contre 45 % en France.

L'emploi d'avenir doit être accompagné d'un parcours de formation et lorsque c'est possible d'une formation qualifiante. En un an, les actions de formation progressent de 30 %, passant en moyenne de 2,6 par emploi d'avenir en 2013 à 3,4 en 2014. Le niveau national se rapproche de celui de la Lorraine. L'engagement d'une formation qualifiante est plus fréquent en Lorraine. La région se situe au second rang des régions françaises sur ce critère.

Contrat unique d'insertion : 12 000 bénéficiaires en Lorraine

En 2014, dans le secteur non marchand, l'objectif de 9 700 contrats uniques d'insertion (contrat d'accompagnement dans l'emploi - CAE) est dépassé, avec un taux de prescription de 102 %. L'objectif de 2014 est nettement inférieur à celui de 2013, qui prévoyait 17 000 CAE. Cela s'explique notamment par l'application de la réforme de l'insertion par l'activité économique, prévoyant la généralisation de l'aide au poste et l'abandon du recours aux contrats aidés pour les ateliers et chantiers d'insertion à compter du 1^{er} juillet 2014. Ces CAE représentent la moitié de l'ensemble des CAE du premier semestre 2014.

Dans le secteur marchand, l'objectif de contrats initiative-emploi (CIE), pourtant réévalué de 7 %, est également dépassé, avec un taux de prescription de 105 %, soit 100 prescriptions de plus. La part des hommes y est prépondérante.

Les femmes sont majoritaires dans le secteur non marchand. En France entière, la féminisation est encore plus marquée pour les CAE, avec 6 points de plus qu'en Lorraine.

Proportionnellement, le public en difficulté s'engage plus souvent dans un CUI du secteur non marchand. Ainsi les bénéficiaires du RSA y sont deux fois plus souvent présents. Ce constat est plus prononcé en Lorraine. De même, en proportion, les peu diplômés sont toujours deux fois plus nombreux dans le secteur non marchand que dans le secteur marchand. Toutefois, le niveau de diplôme des bénéficiaires d'un CUI augmente par rapport à celui de 2013 : environ 2 à 3 points de moins de peu diplômés.

Les deux contrats, CAE et CIE, accueillent une proportion analogue de travailleurs handicapés, en augmentation de deux points par rapport à 2013.

1 Répartition des emplois d'avenir par département

	Nombre d'emplois d'avenir prescrits			Part du secteur marchand (%)
	Secteur non marchand	Secteur marchand	Total	
Meurthe-et-Moselle	577	156	733	21,3
Meuse	217	78	295	26,4
Moselle	900	283	1 183	23,9
Vosges	404	103	507	20,3
Lorraine	2 098	620	2 718	22,8
France entière	68 481	23 372	91 853	25,4

Champ : emplois d'avenir prescrits en 2014, données brutes
Source : Ministère du Travail, CUI / EAV à fin décembre 2014

2 Publics bénéficiaires d'emplois d'avenir

	Lorraine (%)	France entière (%)
Peu diplômés	82,0	81,7
Femmes	50,7	49,9
Zone urbaine sensible	15,6	18,9
Zone de revitalisation rurale	22,6	14,3
Travailleurs handicapés	3,3	3,0

Champ : emplois d'avenir prescrits en 2014, données brutes
Source : Ministère du Travail - DGEFP

3 Répartition des contrats uniques d'insertion par département

	Secteur non marchand (contrat d'accompagnement dans l'emploi)			Secteur marchand (contrat initiative-emploi)		
	Nombre de CAE prescrits	Objectif 2014 (nombre de CAE)	Taux de prescription en cumul / à l'objectif (%)	Nombre de CIE prescrits	Objectif 2014 (nombre de CIE)	Taux de prescription en cumul / à l'objectif (%)
Meurthe-et-Moselle	3 039	2 964	102,5	596	584	102,1
Meuse	954	778	122,6	160	153	104,6
Moselle	4 167	4 227	98,6	894	833	107,3
Vosges	1 781	1 749	101,8	367	344	106,7
Lorraine	9 941	9 718	102,3	2 017	1 914	105,4
France entière	311 686	298 199	104,5	49 554	50 000	99,1

Champ : contrats uniques d'insertion prescrits en 2014, données brutes
Source : Ministère du Travail, CUI / EAV au 9 avril 2015 (CRT)

4 Engagements "formation" dans le cadre des emplois d'avenir

	Lorraine (%)	France entière (%)
Nombre moyen d'engagements "formation" par emploi d'avenir	3,4	3,2
Part de jeunes suivis depuis plus de 4 mois avec un engagement "formation qualifiante" (%)	46,4	28,0

Champ : emplois d'avenir prescrits en 2014, données brutes
Source : Ministère du Travail - DGEFP

5 Publics bénéficiaires de contrats uniques d'insertion (%)

	Lorraine		France entière	
	CAE	CIE	CAE	CIE
Femmes	61,4	44,0	67,1	43,9
50 ans et plus	24,9	28,9	26,2	28,9
Travailleurs handicapés	11,0	11,6	12,1	8,6
Peu diplômés (inférieur au CAP/BEP)	18,7	9,5	19,9	12,5
Bénéficiaires du RSA	28,9	14,0	27,8	17,3
Demandeurs d'emploi 12 mois et +	74,0	75,1	72,4	68,1

Champ : contrats uniques d'insertion prescrits en 2014, données brutes
Source : Agence de services et de paiement – traitement Ministère du Travail – Dares – fichier de février 2015

Les demandeurs d'emploi depuis au moins 12 mois sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion.

Dans le secteur non marchand, leur taux augmente d'un peu plus de deux points par rapport à 2013. L'écart avec le niveau national est toujours en faveur de la Lorraine, mais il diminue en un an.

Dans le secteur marchand, la proportion de demandeurs d'emploi de 12 mois d'inscription et plus diminue légèrement en Lorraine entre 2013 et 2014, alors qu'elle augmente en France.

En 2014, les seniors sont un peu plus présents par rapport à l'année précédente, notamment au sein des CIE.

Les personnes qui constituent le cœur de cible lorrain du CUI (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés ou seniors) sont très présents : 89 % pour le CAE et 94 % pour le CIE.

Contrat de génération en Lorraine

En 2014, en Lorraine, 444 entreprises ont fait au moins une demande d'aide (419 en 2013), permettant l'embauche en contrat de génération de 597 jeunes (contre 501 en 2013, le dispositif ayant débuté en mars 2013, avec un effet rétroactif pour les entreprises au 1^{er} janvier 2013).

Ces contrats représentent 3,0 % du total des embauches nationales sous ce dispositif en 2014 (contre 3,6 % en 2013).

En 2014, en Lorraine, les trois secteurs ayant le plus recours au contrat de génération sont les activités comptables, les hypermarchés, les activités de sécurité privée. Les activités comptables étaient aussi le secteur le plus important en 2013, avec 24 contrats débutés en 2014 et 23 en 2013. Parmi les dix principaux secteurs concernés en 2014, cinq l'étaient déjà en 2013.

Parmi les jeunes recrutés en contrat de génération, les hommes sont majoritaires (65,5 % en 2014 et 68,1 % en 2013), en lien avec les secteurs d'activité, dans lesquels travaillent plus souvent des hommes. En 2014, l'âge d'embauche moyen est de 22 ans, comme en 2013. Le niveau de diplôme le plus fréquent de ces jeunes est le niveau bac+2 (un tiers des cas en 2014 et un peu plus du quart en 2013).

Un quart des contrats débutés en 2014 par des jeunes le sont dans des entreprises de moins de 10 salariés, la moitié dans des entreprises de 10 à 49 salariés et un quart dans des entreprises de 50 salariés à 300 salariés.

Quant aux seniors maintenus en emploi ou recrutés, 64,7 % d'entre eux sont des hommes (contre 66,9 % en 2013). Ils ont en moyenne 59 ans en 2014, comme en 2013.

Emploi d'avenir

L'emploi d'avenir est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés), sans emploi, non qualifiés ou peu qualifiés, et qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme d'un CDI ou d'un CDD de un à trois ans, si possible à temps plein, avec une formation pour apprendre un métier.

La prise en charge financière de l'État est de 75 % pour le secteur non marchand et de 35 % pour le secteur marchand. L'emploi d'avenir s'appuie sur le même support juridique que les contrats uniques d'insertion.

Contrat de génération

Entré en vigueur en mars 2013, le contrat de génération est destiné à donner leur place à tous les âges dans l'entreprise. Il poursuit trois objectifs majeurs :

- l'emploi des jeunes (16-25 ans, 30 ans pour les jeunes reconnus comme travailleurs handicapés) en CDI ;
- le maintien dans l'emploi des seniors (de 57 ans et plus), ou le recrutement d'un senior de 55 ans et plus ;
- la transmission des compétences et des savoir-faire.

La signature d'un contrat de génération permet aux entreprises de percevoir une aide financière de l'État. L'aide de l'État par an est de 2 000 euros pour un jeune et pour un senior pendant trois ans. Des dispositions varient selon la taille de l'entreprise.

Contrat unique d'insertion

Le contrat unique d'insertion (CUI) prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Les publics cibles sont définis chaque année dans des arrêtés préfectoraux conformément aux orientations ministérielles.

Pour 2014, en Lorraine, les publics prioritaires sont les suivants :

- demandeurs de très longue durée (18 mois d'inscription à Pôle emploi dans les 24 derniers mois) (uniquement CIE) ;
- demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle emploi dans les 24 derniers mois) ;
- bénéficiaires du RSA socle ;
- travailleurs handicapés ;
- demandeurs d'emploi seniors ;
- jeunes de moins de 26 ans inscrits en mission locale et/ou à Pôle emploi et en recherche d'emploi depuis plus de 12 mois dans les 24 derniers mois, non éligibles aux emplois d'avenir ou pour lesquels un parcours plus court paraît plus adapté ;
- résidents des ZUS.

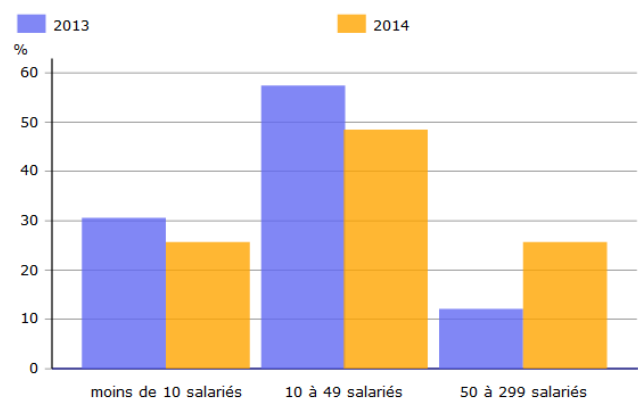
Avec une priorité pour les publics résidant en ZUS.

6 Les 10 premiers secteurs employeurs de contrats de génération en Lorraine

Secteur d'activité	Nombre de contrats de génération débutés en 2014	Secteur d'activité	Nombre de contrats de génération débutés en 2013
Activités comptables	24	Activités comptables	23
Hypermarchés	22	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	17
Activités de sécurité privée	14	Travaux de peinture et vitrerie	14
Travaux de menuiserie bois et PVC	13	Restauration traditionnelle	14
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	13	Hôtels et hébergement similaire	11
Transports routiers de fret interurbains	13	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	10
Mécanique industrielle	12	Travaux de menuiserie bois et PVC	10
Supermarchés	11	Transports routiers de fret interurbains	10
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	11	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	9
Restauration traditionnelle	11	Ambulances	9

Source : Dares, Pôle emploi

7 Répartition des contrats de génération bénéficiant à des jeunes Lorrains selon la taille de l'entreprise



Source : Dares, Pôle emploi